

## L'histoire de Ruth

## La bienveillance de Booz envers Ruth et Noémi prépare notre rédemption

« Booz était monté à la porte et s'y était assis. Or, voici que celui qui avait devoir de rachat et dont Booz avait parlé vint à passer. Booz lui dit : Approche-toi, assieds-toi ici, toi un tel. Il s'approcha et s'assit. Booz prit alors dix hommes parmi les anciens de la ville et dit : Asseyez-vous ici. Et ils s'assirent. Puis il dit à celui qui avait le devoir de rachat : Noémi, revenue de la campagne de Moab, a mis en vente la pièce de terre qui appartenait à notre frère Élimélek. Et moi j'ai pensé t'en informer et te dire : Fais-en l'acquisition en présence de ceux qui siègent et des anciens de mon peuple! Si tu veux racheter, rachète! Si tu ne rachètes pas, déclare-le moi, que je le sache, car il n'y a personne, à part toi, qui ait ce devoir. Je ne l'ai qu'après toi. Il répondit : C'est moi qui rachèterai. Booz dit : Le jour où tu acquerras le champ de la main de Noémi, tu l'acquerras en même temps de Ruth la Moabite, femme du défunt, pour maintenir le nom du défunt sur son héritage. Celui qui avait le devoir de rachat répondit : Je ne peux pas racheter pour mon compte, de peur de détruire mon héritage; rachète pour toi ce que j'ai le devoir de racheter, car je ne peux pas racheter. Autrefois, en Israël, pour valider une affaire quelconque, relative à un rachat ou à un échange, on ôtait sa sandale et la donnait à l'autre, et cela servait d'attestation en Israël. Celui qui avait devoir de rachat dit donc à Booz : Fais l'acquisition pour ton compte! Et il ôta sa sandale. Alors Booz dit aux anciens et à tout le peuple : Vous êtes témoins aujourd'hui que j'ai acquis de la main de Noémi tout ce qui appartenait à Élimélek, à Kilyôn et à Mahlôn, et que je me suis également acquis pour femme Ruth la Moabite, femme de Mahlôn, pour maintenir le nom du défunt sur son héritage et pour que le nom du défunt ne soit pas retranché d'entre ses frères et de la porte de sa ville. Vous en êtes témoins aujourd'hui. Tout le peuple qui était à la porte et les anciens dirent : Nous en sommes témoins! Que l'Éternel donne à la femme qui entre dans ta maison d'être comme Rachel et Léa qui, toutes deux, ont bâti la maison d'Israël. Deviens puissant à Éphrata et fais-toi un nom à Bethléem. Puisse la descendance que l'Éternel te donnera par cette jeune femme rendre ta maison semblable à la maison de Pérets que Tamar enfanta à Juda. Booz prit Ruth qui devint sa femme, et il alla vers elle. L'Éternel permit à Ruth de concevoir, et elle enfanta un fils. Les femmes dirent à Noémi : Béni soit l'Éternel qui ne t'a pas laissé manquer aujourd'hui d'un rédempteur dont le nom sera célébré en Israël. Il te fait revenir à la vie et soutient ta vieillesse; car ta belle-fille qui t'aime l'a enfanté, elle qui vaut mieux pour toi que sept fils. Noémi prit l'enfant et le mit sur son sein et ce fut elle qui l'éleva. Les voisines lui donnèrent un nom en disant : Un fils est né à Noémi! Elles l'appelèrent du nom d'Obed. C'est lui le père d'Isaï, père de David. Voici les descendants de Pérets : Pérets engendra Hetsrôn; 19Hetsrôn engendra Ram; Ram engendra Amminadab; Amminadab engendra Nahchôn ; Nahchôn engendra Salma ; Salmôn engendra Booz; Booz engendra Obed; Obed engendra Isaï; Isaï engendra David. »

Ruth 4

Durant ce temps, Booz se rend à la porte de la ville, place centrale et lieu de rencontre. Pendant qu'il y est assis, le proche parent dont il était question passe par là. Booz l'appelle et prend avec lui dix autres hommes pour lui servir de témoins.

Il va traiter la question du rachat. Il le fait en présence des anciens, à la porte de la ville, lieu où se signaient les contrats (Gn 23.10,18). C'est là que toutes les questions de justice étaient traitées (Pr 22.22; Am 5.12,15). Une bonne illustration de ceci est que Booz y rend publique son intention d'épouser Ruth afin que le nom d'Élimélek ne disparaisse pas. La présence des anciens donne à la porte de la ville son importance juridique. Les anciens, en Israël, avaient pour rôle d'établir de bons rapports entre les membres de la communauté et de veiller au maintien de la justice entre partenaires (Dt 21.1-9; 22.13-21; 1 R 21.8).

Pour commencer, l'autre parent de Noémi semble disposé à acheter la terre. Puisque Noémi n'avait pas d'enfants, ce terrain allait, tôt ou tard, devenir sa propriété. Mais quand il apprend qu'il va falloir épouser la veuve pour susciter une descendance à Élimélek, et sachant que juridiquement le fils né de Ruth ne serait pas légalement le sien et que la terre rachetée reviendrait à nouveau à Noémi, alors il refuse d'accomplir son devoir de proche parent. Il ne tient pas à mettre en péril son propre héritage. Cet homme n'avait certainement pas compris ce qu'était le droit de rédemption. Quoique conscient du fait qu'épouser Ruth est une demande légitime, faisant partie du marché, il ne veut rien entendre. Il oublie qu'à sa façon lui aussi est un étranger, parce que toute la terre appartient au Seigneur. Aussi délègue-t-il son droit à Booz.

« Autrefois en Israël, pour valider une affaire quelconque relative à un rachat ou à un échange, on ôtait sa sandale et la donnait à l'autre, et cela servait d'attestation en Israël. Celui qui avait devoir de rachat dit donc à Booz : Fais l'acquisition pour ton compte! Et il ôta sa sandale » (Rt 4.7-8).

Tout est donc proprement arrangé selon les coutumes. À présent, le champ est libre pour Booz d'épouser Ruth.

Ainsi, Ruth devient l'épouse de Booz, l'homme riche et pieux, qui s'est parfaitement acquitté de sa responsabilité de proche parent.

L'histoire de Ruth est une histoire bien étonnante. Dans des circonstances tristes au départ, elle anticipe et prépare l'Évangile.

Booz épouse Ruth uniquement pour susciter une descendance à Élimélek, son parent mort à l'étranger sans laisser de descendance. Et quand il rencontrera sa jeune épouse, l'Éternel fera concevoir celle-ci et elle donnera naissance à un enfant. Alors les femmes de Bethléem diront à Noémi qu'elle est bénie; elle qui était revenue au pays veuve et pauvre, voit à présent la miséricorde de Dieu envers tous ceux qui se tournent vers lui. L'Éternel a fait concevoir sa belle-fille, et cet enfant sera pour elle une consolation. L'enfant sera appelé Obed, ce qui en hébreu signifie serviteur. Il sera le père de Jessé et le grand-père de David, le futur roi d'Israël.

Dieu œuvre pour le salut des hommes et, afin de parvenir à ses fins, il a recours à Ruth, à Booz et à Obed. Cependant, à ce stade-là, la pleine manifestation de la grâce n'est pas encore apparente. Pour l'instant, Emmanuel, Dieu avec nous, n'est pas apparu. La manière dont Dieu s'occupe des siens dans l'Ancienne Alliance n'est pas purement exemplaire. La vie dans l'Alliance de grâce, au pays promis et au temps des juges, n'est pas une période qui se suffit à elle-même. Malgré des signes, des pas, quelques manifestations, elle s'ouvre et s'étend vers l'avenir. Cet avenir n'efface pas le présent. Dans la bénédiction que les anciens prononcent sur le mariage de Booz et de Ruth, il est inclus une intention, celle de voir l'Éternel perpétuer son œuvre à travers ce couple et leurs descendants.

Signalons cette bénédiction, car elle est très importante. Elle a été prononcée par des anciens et elle rappelle la bénédiction accordée à Jacob et aux deux enfants de Joseph, dans le livre de la Genèse.

Ces anciens ont été les porte-parole de Dieu. Ils parlent dans un esprit prophétique. Il ne s'agit par de simples vœux. Car leur bénédiction s'insère dans une situation concrète, mais à un niveau différent. Quelque chose de plus va se produire. Dieu avait un dessein spécial pour Booz et pour Ruth. Obed deviendra le grand-père de David, l'élu de Dieu, dont nous savons que Christ est le descendant selon la chair. Le livre de Ruth se termine par une généalogie.

Selon la lettre de la loi, c'est Élimélek qui aurait dû être appelé le père d'Obed. Mais il n'y a aucune contradiction dans ce livre, dont les deux thèmes semblent apparemment en conflit. Voyons-y plutôt une ouverture de la loi de Moïse verse le futur, vers Emmanuel. Dans la ligne de la venue du Christ, Booz est l'élu parce que son obéissance anticipe celle de Jésus-Christ, le véritable serviteur de Dieu. Dans l'Évangile de Matthieu, Ruth est mentionnée parmi les ancêtres du Christ (Mt 1.5). Quelqu'un at-il reçu une plus grande récompense? Son nom se trouve dans la généalogie du Christ! L'étrangère, choisie pour servir le plan de Dieu...

Mais ne concluons pas qu'Élimélek a été trompé! Son nom aussi sera rappelé en Israël. Il est béni audelà des intentions de Booz et de Ruth. En Obed, il aura un proche parent qui perpétuera son nom parmi le peuple élu. C'est d'Obed que va naître le Christ. Or, c'est le Christ qui est le proche parent ayant droit de rachat. La loi du lévirat et le droit de rachat prennent leur sens non pas en eux-mêmes, mais dans l'ouverture vers le futur. Lorsqu'elles l'annoncent, elles sont parfaitement accomplies. Elles ne seront plus nécessaires pour l'avenir. Depuis que Dieu s'est servi d'Obed pour amener le salut au monde, depuis ce moment-là, il a apporté le plein salut.

Ce salut n'est jamais un droit, mais un don. Il doit être continuellement reçu comme tel. En Christ, nous avons, comme Noémi et Ruth, notre proche parent. Il est mort pour nous afin que nous mourions à ce monde qui passe. Mais il a inscrit notre nom au ciel, dans le registre de la vie éternelle. Victorieux à présent, à la droite du Père, il nous prépare une place dans les nouveaux cieux et sur la nouvelle terre, là où les pleurs et l'amertume seront absents et où Dieu sera vraiment et constamment présent auprès de chacun d'entre nous.

## Aaron Kayayan, pasteur

« <u>L'histoire de Ruth</u> », La grâce à quel prix? Perspectives Réformées, Palos Heights, 1982.

L'auteur (1928-2008) a été pasteur réformé en France et a exercé un ministère radiophonique pour l'Europe, le Québec, l'Afrique francophone et l'Arménie.

## www.ressourceschretiennes.com



2015. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons. 2015. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons.

Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International (<u>CC BY-SA 4.0</u>)